

Attestation d'assurance

Pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027

MMA (MMA IARD Assurances Mutuelles),

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans CEDEX 9, atteste que la **FEDERATION FRANCAISE DE PENTATHLON MODERNE** ainsi que **les organismes et clubs affiliés** sont assurés au titre du contrat n° **116.434.951** garantissant leur Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux dispositions de l'article L.321-I du Code du Sport.

Les montants garantis à ce titre par le contrat sont les suivants :

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	FRANCHISES
<u>RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON</u>		
Tous dommages confondus	9 150 000 € (1)(2)	
Dont :		
▶ Dommages corporels et immatériels consécutifs	9 150 000 € (1)(2)	Néant
- Limités en cas de faute inexcusable à	800 000 € (1)	Néant
▶ Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 525 000 €	Néant
▶ Dommages matériels en raison des vols	16 000 € (1)	Néant
- Suite à vol des préposés	16 000 € (1)	Néant
- Suite à RC dépositaires (vestiaires)		
▶ Dommages aux biens confiés	50 000 €	Néant
▶ Atteintes à l'environnement accidentelles	152 500 €	800 €
▶ Responsabilité civile médicale	800 000 € (1)	Néant
▶ Responsabilité de l'état et dommages causés au personnel		
-Dommages corporels	8 000 000 €	Néant
-Dommages matériels	1 000 000 €	Néant
-Dommages causés au matériel	1 000 000 €	Néant
▶ Dommages immatériels non consécutifs	152 000 € (1)	1 500 €

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON/RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNEL		
Tous dommages confondus	5 000 000 € (1)	
Dont :		
-Dommages matériels et immatériels confondus	400 000 €	Néant
-Dommages immatériels non consécutifs	152 500 €	Néant
ASSURANCE RECOURS ET DEFENSE PENALE SUITE ACCIDENT	20 000 €	250 €

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(2) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont garanties sans limitation.

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027 et ne peut engager **MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD** en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elle se réfère.

Fait à Bretteville-sur-Odon, le 01/09/2026

**Pour MMA
Par délégation (cachet du courtier)**

HELMETT
3 BD Richard Lenoir - 75011 PARIS
Tél. : 01 44 73 46 46
Orias : 07000475